

Sujet : [INTERNET] Contributions

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 23/03/2019 08:09

Pour : "pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr>



Monsieur Bichon,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe ma contribution, celle de mon mari, celle de l'APAPPA dont je suis la Présidente et un communiqué de presse.

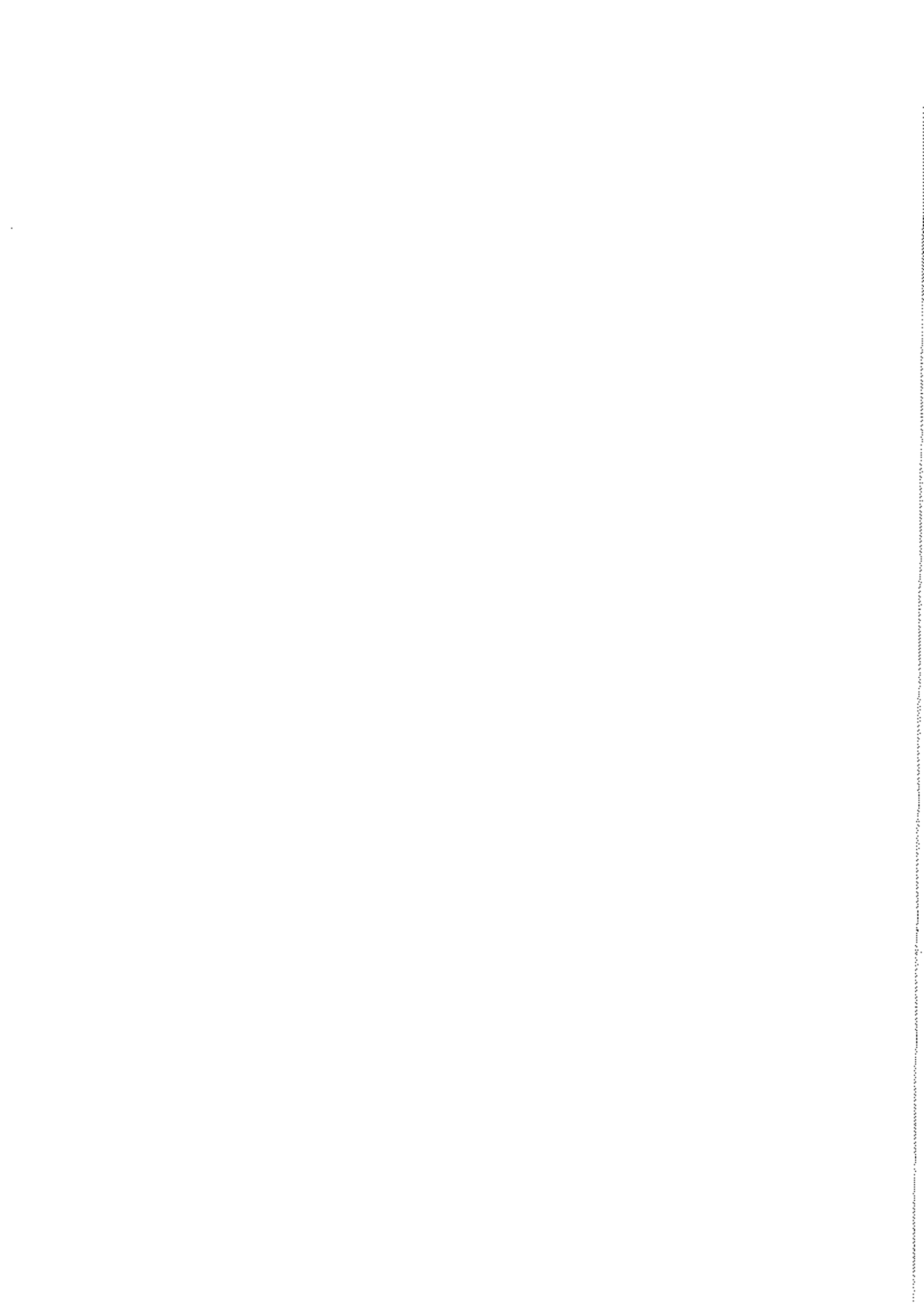
Espérant que les demandes de moratoire des uns et des autres (l'APAPPA a demandé 5 ans de moratoire au SCOT du Ruffécois et va faire la même demande au PLUi de Coeur de Charente) seront acceptées et permettront aux autorités Préfectorales, aux commissaires enquêteurs, aux associations et aux gens de bonne volonté d'œuvrer dans le sens du bien être des populations, sans perdre de temps à lutter contre des industriels sans scrupules,

Cordialement,

Agnès Baudrillart

— Pièces jointes : —

Contribution Agnès Lupsault.odt	30 octets
Contribution Rémy Lupsault.odt	30 octets
Contribution APAPPA Lupsault Oradour.odt	30 octets
Communiqué de presse du 12 mars de la Fédération de l'environnement durable.odt	30 octets



Agnès Baudrillard

Charmé, le 1er mars 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur
Projet éolien de Lupsault Oradour

Contribution défavorable au sujet du projet éolien Lupsault Oradour

Habitante de Charmé, je me sens envahie par les éoliennes de jour comme de nuit. Du pont de la LGV, située à quelques centaines de mètres de chez moi, j'ai vue sur 20 éoliennes. Du château d'eau, ce sont 70 éoliennes qui clignotent.

Néo rurale, je suis venue m'installer à Charmé, pour le calme qui y régnait. La LGV nous impose ses nuisances sonores intermittentes, nous n'y pouvons plus rien. Mais, je ne veux pas continuer à être encerclée par ces monstres d'acier, qui ne résolvent en rien les problèmes liés aux déchets des centrales nucléaires et au changement climatique, contrairement à ce que les commerciaux des sociétés éoliennes nous expliquent.

Jérôme Lambert, député de notre circonscription, et Nicole Bonnefoy, Sénatrice, disent que le Nord Charente a contribué à la hauteur des nécessités. Pourquoi continue-t-on à présenter des projets ?

Une collègue de travail qui réside à Ruffec m'a dit qu'elle avait des problèmes de réception de télévision par la TNT depuis qu'elle avait des éoliennes visibles de son salon.

Une connaissance habitant à Saint-Fraigne m'a expliqué qu'elle dormait moins bien depuis que les éoliennes fonctionnaient.

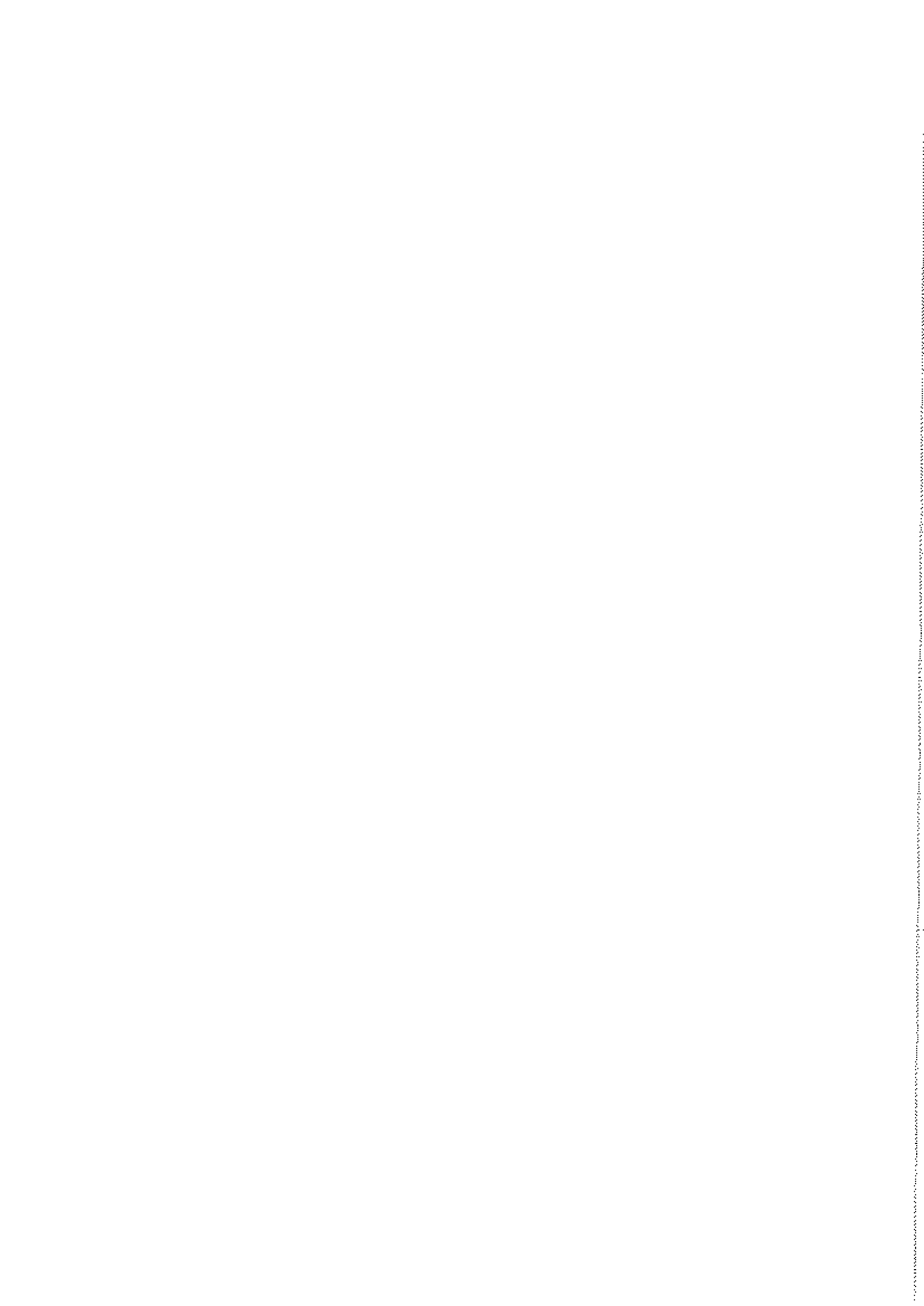
Des amis de Saint-Coutant se plaignent de l'ombre des pales des éoliennes qui tourne dans leur salon l'hiver.

J'ai vu sur l'arrêté préfectoral d'autorisation pour les 8 nouvelles éoliennes de Saint-Fraigne, qu'elles seront bridées de mars à octobre, pendant 2h30 tous les soirs, pour diminuer la mortalité chez les chauves-souris. Va t-il falloir informer les chauves souris de leurs heures d'autorisation de sortie ?

Les propriétaires des terrains, mal informés, pensent faire une bonne affaire. A court terme, on ne peut pas nier qu'il est tentant de recevoir un loyer. Mais lorsqu'il faudra démanteler les éoliennes, les sommes mises en dépôt par les sociétés ne suffiront pas. Alors qui paiera ?

Espérant avec ces quelques arguments appuyer ma contribution défavorable, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Agnès Baudrillard



Communiqué de presse du 12 mars 2019 de la Fédération de l'environnement durable.

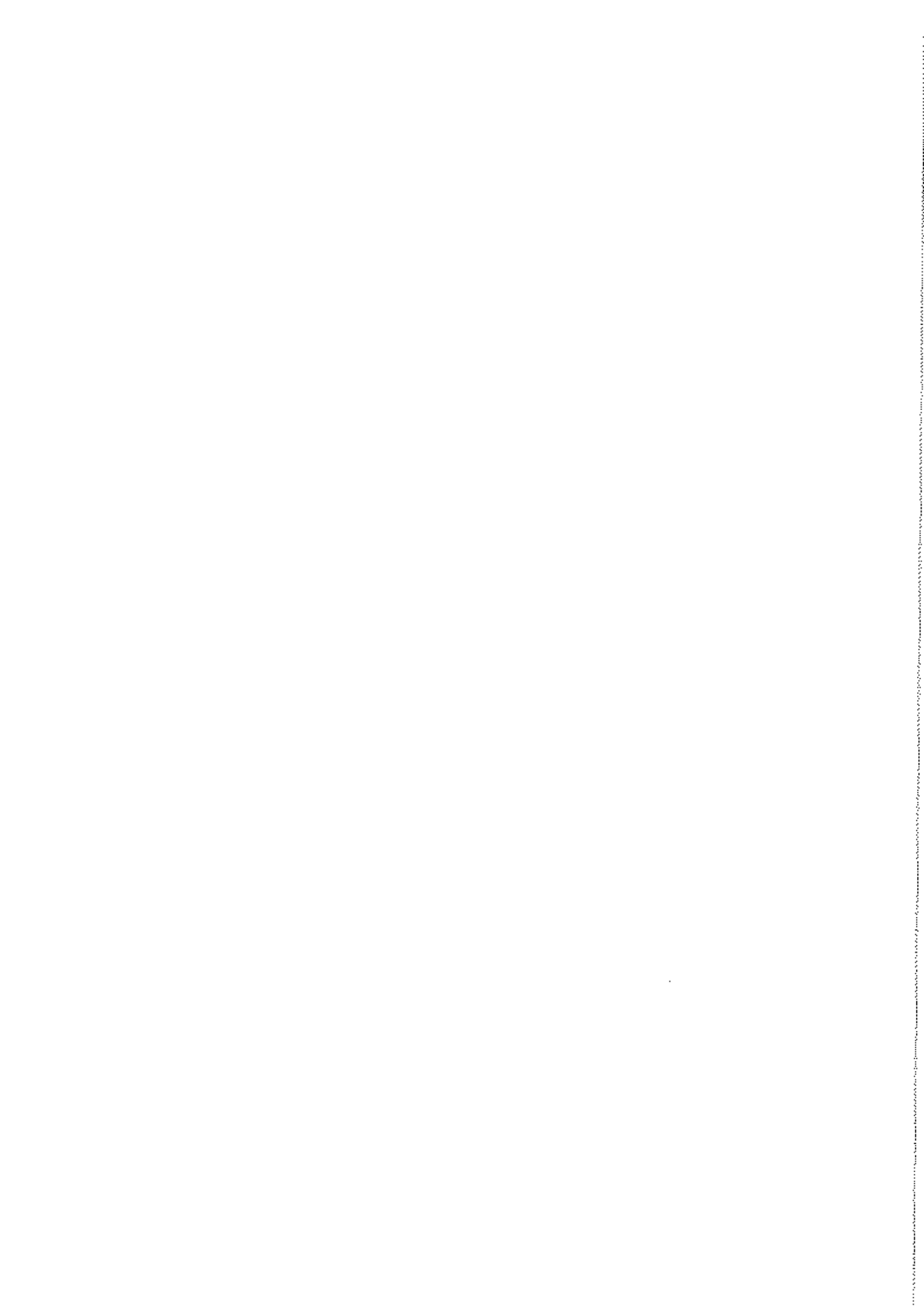
Éolien terrestre. Rien ne va plus

Après les déclarations récentes sur France3 (1) et BFMTV (2) de Xavier Bertrand président de la région des Hauts de France, « Foutez-nous la paix avec les éoliennes, ça coûte les yeux de la tête, ça ne crée pas d'emploi et ça détruit nos paysages », c'est au tour de Dominique Bussereau Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de l'Assemblée des départements de France d'exprimer dans le journal Sud-ouest (3) « son ras le bol » et de condamner les *Promoteurs éoliens* « qui sont des gens sans foi ni loi ». Il demande lui aussi « un moratoire de deux ans sur l'éolien terrestre en Charente maritime par le » risque sur nos paysages que fait courir la foultitude de projets éoliens ». Il évoque notamment un danger pour l'image touristique de la Charente-Maritime, un secteur économique clé pour le territoire.

La Fédération Environnement Durable (FED) qui regroupe 1387 associations alerte le gouvernement sur une montée rapide du refus de l'éolien terrestre sur l'ensemble du territoire. Elle constate que la situation devient incontrôlable socialement et rejait lourdement sur l'image de l'ensemble de la classe politique.

La FED estime que les actions des centaines de promoteurs qui écument les communes les uns après les autres sont contraires à l'intérêt général et qu'ils manipulent l'opinion en profitant depuis plus de 15 ans d'un système subventionné abusif qui détruit l'économie et les emplois.

Elle demande aux responsables de l'état de se libérer de l'emprise des industriels de cette filière énergétique et de prendre des mesures par décret pour arrêter le plus vite possible le programme éolien terrestre français.



Rémy Bobichon

Charmé, le 1er mars 2019



Monsieur le Commissaire Enquêteur
Projet éolien de Lupsault Oradour

Contribution défavorable au sujet du projet éolien Lupsault Oradour.

Je suis défavorable au projet éolien de Lupsault Oradour pour plusieurs raisons. Je vais en présenter quelques unes :

Le stockage de l'électricité n'étant pas résolu, l'énergie fournie par les éoliennes étant intermittente, la fourniture de l'électricité est utilisable à 10%... Ce qui n'est pas suffisant vu l'énormité des investissements en matières premières et la faible durée d'utilisation (20 ans).

Les sociétés éoliennes profitent de la pauvreté de notre territoire pour imposer ces engins démesurés dans nos paysages. Il n'y a aucune création d'emploi dans les communes qui en ont déjà acceptées.

La concentration d'éoliennes sur la troisième circonscription de la Charente est aberrante.

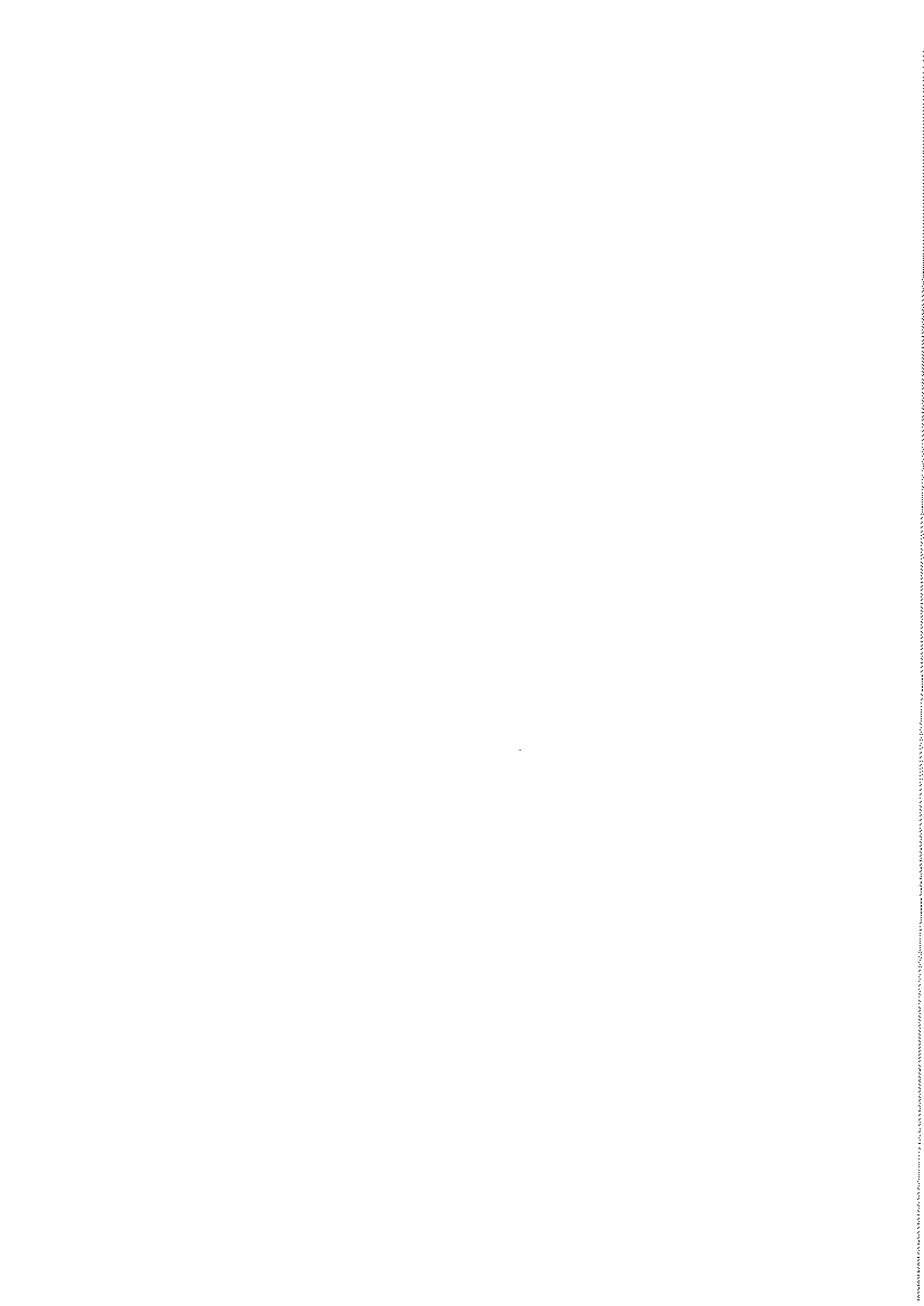
Ce projet a déjà été présenté et n'avait pas abouti en raison de la présence d'outarde canepetière. J'espère que ces oiseaux n'ont pas disparu et que leur présence va permettre à nouveau la non réalisation de ce projet.

A quoi sert une zone Natura 2000 si on peut mettre un projet si près d'elle ?

La hauteur des éoliennes (120m de mât, 180m en bout de pale), devrait entraîner systématiquement un éloignement des habitations d'1km200 minimum, si on applique un ratio à la recommandation de 500m par rapport à des éoliennes de 50m de hauteur de mât. Dans ce projet, plusieurs habitations se situent à moins de 800m d'une éolienne.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma contribution défavorable à ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Rémy Bobichon



Contribution de l'APAPPA sur le projet de parc éolien Lupsault-Oradour.

Par le subventionnement exagéré d'une transition soi disant écologique, l'État attire sur notre territoire des entrepreneurs internationaux sans scrupules. Ils proposent pour quelques milliers d'euros par an à des propriétaires mal informés de planter sur leur terrain des monstres d'acier et de technologie. Pour une durée qui s'allonge (de 20, on passe allègrement à 40 ans!), les éoliennes dénaturent le paysage, créent des troubles somatiques et psychologiques chez les riverains, (dans ce projet, trop de maisons se situent à moins de 800m d'une éolienne), détruisent la vie sauvage des oiseaux et chauves-souris. Le parc éolien de Lupsault Oradour est beaucoup trop proche de la zone Natura 2000. Le Département mise sur le tourisme : le cycliste ou le promeneur va sûrement apprécier de se promener dans une forêt de mâts garnis de pales.

Oui, c'est bien l'État, avec son Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et son Ministère de la transition écologique et solidaire (1), par l'intermédiaire des Préfets, qui anéantit notre patrimoine et donc notre région pour plusieurs décennies. Une région peut-elle se remettre d'une telle destruction massive ?

Monsieur le Commissaire Enquêteur, pouvez-vous prendre en considération de la même manière toutes les contributions ?
Celles des entreprises locales qui vont profiter durant quelques années de cette manne financière en détruisant des terres agricoles par la création des socles de plus d'un millier de tonnes de béton armé par éolienne ?
Et celles de citoyens n'ayant que leur bon sens pour attirer votre attention sur les conséquences de l'envahissement de notre territoire rural par ces monstres ? Un mât de 120m de hauteur, des pales de 60m, qui vont brasser un hectare d'espace aérien ?

Et il n'y en aurait que quelques unes, ce qui est déjà le cas, ce serait supportable. L'association ECC a recensé les projets en cours : ce sont entre 330 et 350 éoliennes industrielles qui vont, à terme, envahir la troisième circonscription de la Charente. Comment pourriez-vous, par un avis favorable, vous rendre complice de l'anéantissement d'une portion de département dont la ruralité est déjà à elle seule un handicap ?

Avant de rendre votre avis sur ce projet, vous ne pouvez pas ignorer les travaux des scientifiques sur les désordres produits sur la santé des riverains

(Article de Patrice Tran Ba Hui en pièce jointe). Vous ne pouvez pas fermer les yeux sur le cas de Nozay en Loire Atlantique (Arrêtés préfectoraux en pièces jointes). Dans ce cas, la Préfecture, après avoir demandé en 2016 des expertises complémentaires, a dû demander à nouveau en 2018, à l'exploitant des tests de coupure complète et partielle, pour tenter de résoudre les troubles incompréhensibles présentés par le bétail de deux élevages situés à proximité immédiate du parc éolien des quatre seigneurs.

Vous n'avez pas souhaité, lorsque je suis venue vous rencontrer lundi 4 février, répondre favorablement à ma demande d'organiser une réunion d'information. Celle-ci aurait été pourtant intéressante. On entend dans la campagne, des assertions incroyables, comme : « Je ne me fais pas de souci pour le démantèlement, il suffira de transporter les morceaux chez Sabatier, le ferrailleur d'Angoulême. »

Comme à chaque enquête publique, une lecture attentionnée du dossier met en évidence des incohérences, des photomontages truqués... Nous n'en reprendrons pas ici la liste qui vous a été présentée avec précision dans d'autres contributions.

L'APAPPA, dans l'enquête publique sur le SCoT du Pays du Ruffécois a demandé un moratoire de 5 ans sur l'installation de parc éolien sur son territoire. Nous souhaitons que cette proposition devienne un socle du SCoT pour éviter une dégradation des conditions de vie, une crispation des relations entre habitants, une multiplication des recours aux tribunaux.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de **l'avis défavorable** de l'Association de Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et nord Charente, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour l'APAPPA, sa Présidente,

Agnès Baudrillart

4

Sujet : [INTERNET] Contribution Enquête publique

De : Alexandre Billondeau <alex.billondeau@gmail.com>

Date : 23/03/2019 10:05

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

— Pièces jointes : —

Contribution_Alexandre_Billondeau.rtf.zip

30 octets

4a

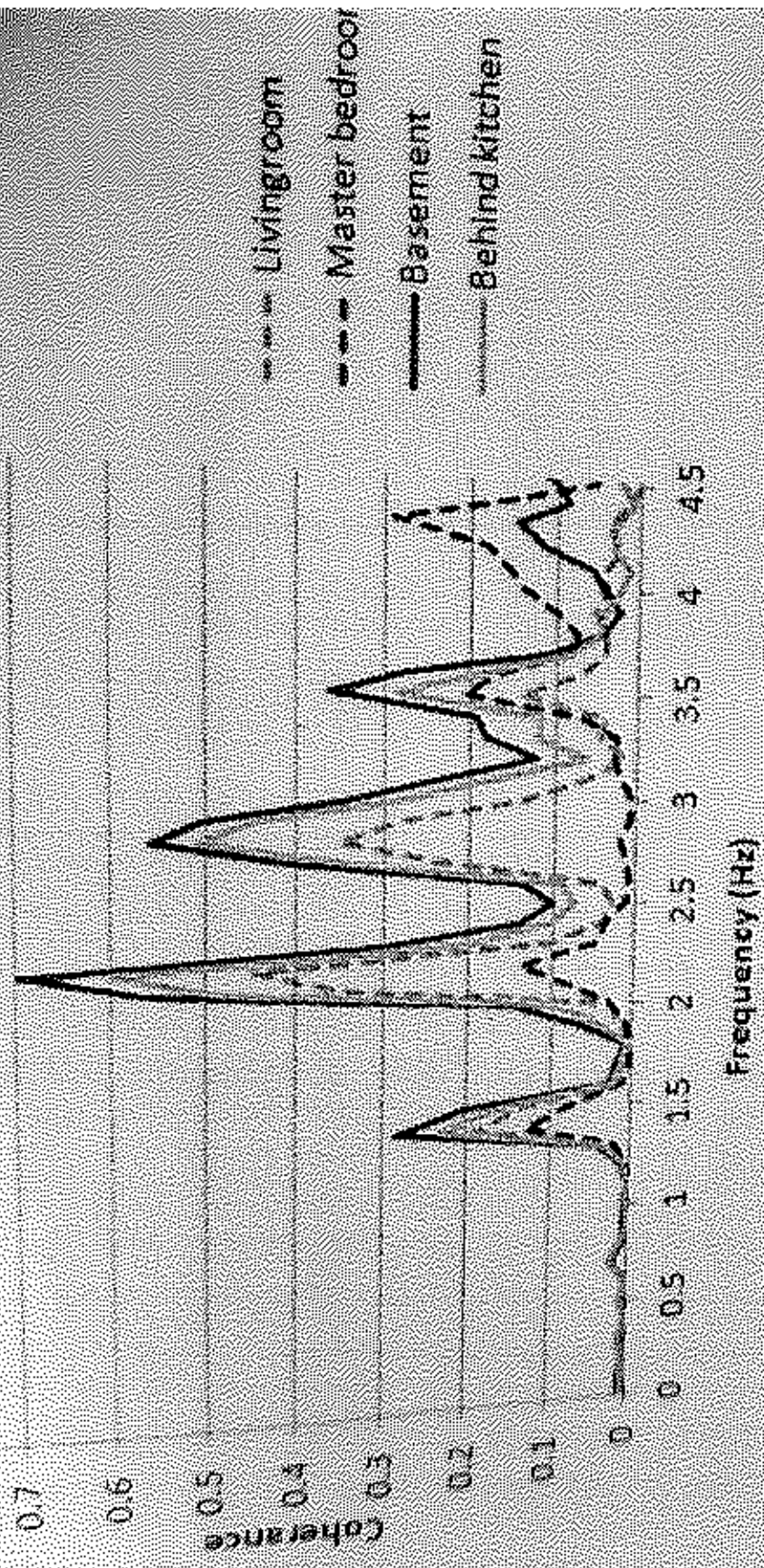
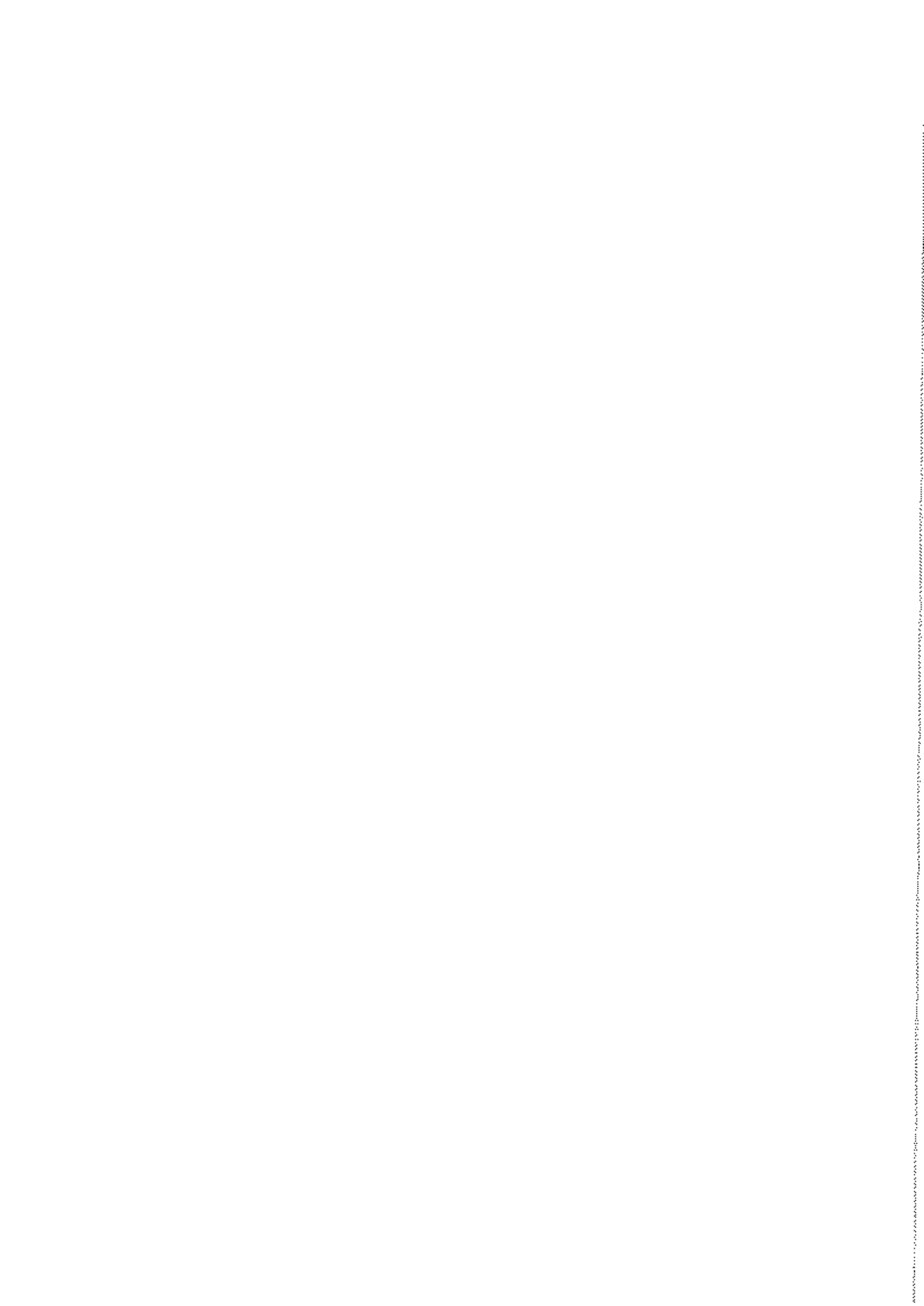


FIG. 2. Coherence between the each of the four indicated rooms with the outdoor-ground plane microphone.



4b

M/Mme...Billondeau
Alexandre

habitant à : ...Le Bouchet 16140
LUPSALUT

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de
Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous
les égards.**

- **avec une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NAFURA 2000 (voir Étude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
-
- **avec une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Étude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
-
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...

o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

- **avec des projets qui ne sont pas adaptés aux paysages et aux populations** à cause de la multiplication des éoliennes et du **manque de réflexion** en ce qui concerne leur **intégration** dans nos campagnes. Il semble assez évident que la région est sollicitée dans ce type de projet pour sa perte d'attractivité et il semble dommage que la population actuelle en pâtisse et que cela puisse empêcher de future personne de s'y installer. Les départements dans lesquels ces projets voient le jour ne doivent pas laisser les industriels agir à leur guise avec pour seul argument une transition écologique (qui par ailleurs semble vouloir n'être adoptée que dans certains cas, la ou il y'a de la place, ou l'avis des populations ne semble pas compter autant que dans les grandes villes et où les contributions financières versées aux paysans pourraient être dérisoire pour de tels groupes). La transition écologique doit donc être réfléchi par la population, pour la population et non par les industriels pour les industriels.

(* Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à _____Bordeaux_____le
_____21/03/2019_____

Signature :
Signature.png ↵

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr